



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Collège Bellecombe  
10 rue de la Gaïeté  
69006 LYON

Tél : 04 78 52 94 48  
Mél : bourses.0691663h@ac-lyon.fr

Lyon, le 11 Septembre 2023

La direction du collège Bellecombe

Aux

Parents d'élève du collège.

**Objet : Demandes de bourse collège**

Madame, Monsieur,

Votre enfant étant scolarisé au collège, cela vous donne la possibilité de demander l'attribution d'une bourse de collège.

Vous trouverez ci-joint, la fiche relative aux plafonds de ressources vous permettant de savoir si vous y êtes éligible. Vous trouverez à l'adresse internet ci-dessous **un simulateur de bourses** :

**<https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/college/simulateur.html>**

Pour faire la demande de bourses de collège en ligne, deux possibilités s'offrent à vous :

- se connecter à Scolarité service avec mon compte Educonnect via :

**<https://teleservices.education.gouv.fr>**

Vous devez sélectionner le profil « responsable d'élève », une fois connecté avec vos identifiants, vous devez cliquer sur l'onglet « mes services » et choisir « Bourse de collège », puis « Je fais ma demande en ligne ».

- se connecter avec FranceConnect via le bouton qui permet d'accéder aux services en ligne de l'éducation nationale et à d'autres services publics en utilisant le compte « impots.gouv.fr », ou votre compte de l'assurance maladie « Ameli.fr », ou « l'identité numérique », ou « mobile connect et moi », ou « msa.fr ».

Vous devez vous munir de vos identifiants fiscaux et de votre avis d'imposition 2023 sur vos revenus de 2022 pour faire votre demande de bourse.

**La demande de bourse doit être faite avant le 19 octobre 2023 inclus**

Toutefois, cette disposition ne concerne pas les familles ayant donné leur consentement lors la demande en ligne en 2022/2023, puisque le téléservice offre la possibilité d'une tacite reconduction de la demande de bourse pour la durée de la scolarité au collège. Chaque année, la situation de ces familles est réexaminée au vu de l'actualisation des données fiscales.

Les parents qui rencontrent des difficultés pour se connecter peuvent envoyer un message à [bourses.0691663h@ac-lyon.fr](mailto:bourses.0691663h@ac-lyon.fr) en décrivant leur difficulté ou demander un rendez-vous avec le secrétariat d'intendance.

Les parents qui le souhaitent ou qui se trouvent dans un cas particulier (nouveaux arrivants en France, absence d'avis d'imposition, etc..) pourront retirer **un dossier de bourse auprès du secrétariat d'intendance et le rapporter avant le 10 octobre 2023 inclus.**

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.